

## **7.3 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee**

La présente note décrit la Politique de Rémunération d'Ageas appliquée en 2014. Elle comporte également des informations détaillées sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee ayant été en fonction en 2014.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Group Executive Committee a été déterminée conformément à la Politique de Rémunération, telle qu'approuvée par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV le 28 avril 2010 et d'ageas N.V. le 29 avril 2010, et énoncée dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas, telle qu'amendée de temps à autre (voir <https://www.ageas.com/fr/propos-dageas/gouvernance-dentreprise>).

La section 7.3.1 décrit la rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration. La rémunération du membre exécutif du Conseil d'Administration, qui est aussi le CEO, et des autres membres du Group Executive Committee est présentée à la section 7.3.2 - Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas.

### **7.3.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration**

#### *Modification au sein du Conseil d'Administration en 2014 – Rémunération 2014*

En 2014, Davina Bruckner a été désignée comme membre du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se compose actuellement de onze membres : Jozef De Mey (Président, non exécutif), Bart De Smet (CEO, exécutif), Guy de Selliers de Moranville (Vice-Président, indépendant), Lionel Perl, Roel Nieuwdorp, Jan Zegering Hadders, Steve Broughton, Jane Murphy, Richard Jackson, Lucrezia Reichlin (non-exécutifs, indépendants) et Davina Bruckner (non-exécutive).

Concernant les mandats des administrateurs non exécutifs dans des filiales d'Ageas, Guy de Selliers de Moranville (Président), Jan Zegering Hadders et Steve Broughton restent membres du conseil d'administration d'Ageas UK, Ltd. Concernant AG Insurance SA/NV, Lionel Perl reste membre du conseil d'administration, et Jozef De Mey en est le président. Ce dernier est aussi administrateur non exécutif de Muang Thai Group Holding Company, Ltd., de Muang Thai Life Assurance Public Company, Ltd., de Bright Victory International, Ltd., et de Credimo Holding NV, et président du conseil d'Ageas Asia Holding, Ltd. et de Credimo NV. Roel

Nieuwdorp est membre du conseil d'administration d'Ageas France S.A. Dans la mesure où ces mandats sont rémunérés, les montants payés sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice 2014, la somme totale des rémunérations des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 1,26 million (2013 : EUR 1,23 million). Ce montant inclut la rémunération de base pour l'appartenance au Conseil d'Administration et la rémunération attribuée pour la participation aux réunions des comités du Conseil d'Administration, tant au niveau d'Ageas que des filiales.

#### *Mise en œuvre de la Politique de Rémunération*

En avril 2010, les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. ont approuvé et adopté la Politique de Rémunération applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux administrateurs non exécutifs d'Ageas. En avril 2011, les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. ont reconfirmé la Politique de Rémunération.

La Politique de Rémunération d'Ageas est conforme à la Loi du 6 avril 2010 visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées.

Les niveaux de rémunération des administrateurs non exécutifs ont été validés par l'Assemblée générale des Actionnaires d'avril 2013 et n'ont pas changé en 2014. Ces niveaux de rémunération comprennent une rémunération annuelle fixe et des jetons de présence. Ces niveaux de rémunération se composent d'une rémunération annuelle fixe et de jetons de présence. La rémunération annuelle fixe s'élève à EUR 90.000 pour le Président et à EUR 45.000 pour les autres membres non exécutifs du Conseil d'Administration. Les administrateurs non exécutifs reçoivent un jeton de présence d'EUR 2.000 par réunion du Conseil d'Administration et d'EUR 1.500 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration. Pour le Président du Conseil d'Administration et des comités du Conseil d'Administration, le jeton de présence est fixé respectivement à EUR 2.500 par réunion du Conseil d'Administration et à EUR 2.000 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration.

Conformément à la politique, les administrateurs non exécutifs n'ont reçu ni intérressement annuel, ni options sur actions, ni droit à la pension. La rémunération de l'administrateur exécutif (le CEO) est uniquement liée à la fonction de CEO et est dès lors déterminée conformément à la Politique de Rémunération relative aux membres de l'Executive Committee (voir paragraphe 7.3.2).

## Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération reçue en 2014 par les membres du Conseil d'Administration, figure dans le tableau ci-dessous, qui mentionne également le nombre d'actions Ageas détenues par les administrateurs au 31 décembre 2014.

Fonction	Depuis le	Jusqu'au	Rémunération en 2014 (en EUR) en tant qu'administrateur	Actions Ageas détenues au 31 décembre 2014 par les administrateurs
			d'Ageas <sup>1)3)</sup>	actuels
Jozef De Mey	Président	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	141.000
Guy de Selliers de Moranville	Vice-président	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	95.500
Roel Nieuwdorp	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	88.000
Lionel Perl	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	89.000
Jan Zegering Hadders	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	93.500
Steve Broughton	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	84.000
Jane Murphy	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	86.000
Richard Jackson	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	76.000
Lucrezia Reichlin	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	74.000
Davina Bruckner	Administrateur non exécutif	30 avril 2014	31 décembre 2014	44.000
Bart De Smet	Chief Executive Officer (CEO)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	Voir infra <sup>2)</sup> 3.660 <sup>4)</sup>
<b>Total</b>			<b>871.000</b>	<b>866.358</b>

1) Les administrateurs reçoivent également une rémunération pour leur participation aux réunions des comités où ils sont invités.

2) Bart De Smet ne reçoit pas de rémunération comme administrateur mais comme CEO (voir note 7.3.2 pour le détail de sa rémunération).

3) Hors remboursement des frais.

4) Non comprises les actions acquises et encore à attribuer au titre de l'intéressement à long terme.

Les rémunérations reçues par les administrateurs en 2014 pour leurs mandats dans des filiales d'Ageas figurent dans le tableau ci-après.

	Depuis le	Jusqu'au	Rémunération totale en 2014 (en EUR) en tant qu'administrateur	de filiales d'Ageas <sup>2)</sup>
Jozef De Mey	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	85.340	
Guy de Selliers de Moranville	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	52.969	
Roel Nieuwdorp	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	60.000	
Lionel Perl	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	63.000	
Jan Zegering Hadders	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	52.710	
Steve Broughton	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014	75.577	
Jane Murphy	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014		
Richard Jackson	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014		
Lucrezia Reichlin	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014		
Davina Bruckner	30 avril 2014	31 décembre 2014		
Bart De Smet	1 <sup>er</sup> janvier 2014	31 décembre 2014		Voir infra <sup>1)</sup>
<b>Total</b>			<b>389.596</b>	

1) Bart De Smet n'est pas rémunéré comme administrateur mais comme CEO (voir note 7.3.2 pour le détail de sa rémunération).

2) Hors remboursement des frais.

### 7.3.2 Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas

L'Executive Committee d'Ageas a changé de composition en 2014. Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, Filip Coremans a succédé à Kurt De Schepper comme CRO de la société. Au 31 décembre 2014, l'Executive Committee se composait de Bart De Smet (CEO), Christophe Boizard (CFO) et Filip Coremans (CRO). Le CEO est le seul administrateur exécutif.

En 2014, la rémunération totale de l'Executive Committee s'élève à EUR 2.997.708, contre EUR 3.773.708 en 2013. Ce montant comprend :

- un salaire de base d'EUR 1.425.000 (contre EUR 1.425.000 en 2013) ;
- une prime à court terme (Short Term Incentive ou STI) d'EUR 801.151 contre EUR 780.404 en 2013. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée, seulement 50 % de la prime à court terme pour 2012 a été payé en 2013, 25 % a été ajusté et payé en 2014, le solde sera ajusté et payé en 2015. De même, 50 % de la prime à court terme pour 2013 a été payé en 2014. Le solde sera ajusté et payé en 2015 et 2016 ; la prime à court terme acquise en 2014 sera payée partiellement en 2015, 2016 et 2017 ;
- sur la base de la performance TSR relative (rendement total pour l'actionnaire) de l'action Ageas en 2014, aucun intérêtement à long terme n'est accordé pour 2014 (contre 25.033 actions pour une valeur d'EUR 801.579 attribuées en 2013) ;
- des droits de pension d'EUR 551.351 (hors taxes) (contre EUR 549.994 en 2013) ;
- un montant d'EUR 220.206 (contre EUR 216.731 en 2013) représentant les autres avantages habituels, notamment une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société ;
- aucune indemnité de rupture n'a été payée en 2014.

Le détail de la rémunération de chacun des membres de l'Executive Committee est présenté ci-après.

#### Politique de rémunération

La rémunération des membres actuels de l'Executive Management a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Remuneration Committee, approuvée en avril 2010 et amendée en avril 2011 par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. Pour plus d'information sur la rémunération applicable aux membres de l'Executive Committee d'Ageas, il convient de se reporter au Rapport du Remuneration Committee.

L'enveloppe de rémunération décrite ci-avant est incluse dans un contrat qui précise les principales caractéristiques du statut : la description des composantes de l'enveloppe de rémunération, les modalités de rupture et des clauses diverses telles que la confidentialité et l'exclusivité. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, les contrats prévoient une indemnité de départ conforme aux règlements développés par les autorités belges. Les membres de l'Executive Committee sont indépendants.

#### Rémunération des membres de l'Executive Committee en 2014

##### Le CEO

La rémunération du CEO, qui est également administrateur, est uniquement liée à sa fonction de CEO.

La rémunération de Bart De Smet a été déterminée après consultation d'une société externe spécialisée dans la rémunération des dirigeants d'entreprises, sur recommandation du Remuneration Committee et en conformité avec la Politique de Rémunération.

La rémunération de Bart De Smet en 2014 comprenait :

- un salaire de base d'EUR 575.000, qui rentre dans la fourchette approuvée par les actionnaires en 2013 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 327.750. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 330.773 lui seront payés en 2015, dont :
  - EUR 163.875 pour l'exercice 2014. Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50 %, du montant de la prime à court terme relative à l'exercice 2014 d'EUR 327.750 sera payée en 2015. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2014 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010 ;
  - le montant initial correspondant à 25 % de la prime à court terme au titre de l'exercice 2013 s'élevait à EUR 86.394. Ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2014 à EUR 84.381. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2013 sera payé l'année prochaine, après une éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;
  - le montant initial correspondant à 25 % de la prime à court terme pour l'exercice 2012 s'élevait à EUR 98.563 ; ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2013 et de 2014, à EUR 82.517.

- aucun intérressement à long terme n'est accordé pour 2014. Pour 2013, 10.101 actions ont été attribuées conditionnellement. Conformément à la Politique de rémunération et sauf pour celles qui seraient vendues lors de leur acquisition en 2017 (jusqu'à 50 %) afin de permettre le financement de la taxe y afférente, ces actions sont bloquées jusqu'en 2018 et elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2014, 2015 et 2016 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 226.934 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 85.201 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

#### *Les autres membres de l'Executive Committee*

La composition de l'Executive Committee a été modifiée dans le courant de 2014. Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, Filip Coremans a succédé à Kurt De Schepper comme CRO de la société.

En 2014, la rémunération de Christophe Boizard, CFO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 425.000, inchangé depuis 2011 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 222.488. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 235.153 lui seront payés en 2015, dont :
  - EUR 111.244 pour l'exercice 2014.
  - Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50 %, du montant de la prime à court terme relative à l'exercice 2014 d'EUR 222.488 sera payée en 2015. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2014 sera payé dans les deux années ultérieures, après révision à la hausse ou à la baisse, comme le prévoit la Politique de Rémunération ;
  - le montant initial correspondant à 25 % de la prime à court terme au titre de l'exercice 2013 s'élevait à EUR 59.075. Ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2014, à EUR 57.587. Les 25 % restants de la prime à court terme au titre de l'exercice 2013 seront payés l'année prochaine, après une éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;
  - le montant initial correspondant aux 25 % résiduels de la prime à court terme pour l'exercice 2012 s'élevait à EUR 79.954 ; ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2013 et de 2014, à EUR 66.322.
- aucun intérressement à long terme n'est accordé pour 2014. Pour 2013, 7.466 actions ont été attribuées conditionnellement. Conformément à la Politique de rémunération et sauf pour celles qui seraient vendues lors de leur acquisition en 2017 (jusqu'à 50 %) afin de permettre le financement de la

taxe y afférente, ces actions sont bloquées jusqu'en 2018 et doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2014, 2015 et 2016 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;

- un montant d'EUR 158.051 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 79.117 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

En 2014, la rémunération de Kurt De Schepper, CRO (jusqu'au 30 juin 2014) comprenait :

- un salaire de base d'EUR 212.500 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 114.113. En vertu de la Politique de Rémunération, d'EUR 177.690 lui seront payés en 2015, dont :
  - EUR 57.057 pour l'exercice 2014.
  - Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50 %, de la prime à court terme de l'exercice 2014 d'EUR 114.113, sera payée en 2015. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2014 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération ;
  - le montant initial correspondant à 25 % de la prime à court terme au titre de l'exercice 2013 s'élevait à EUR 59.554. Ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2014, à EUR 58.066. Le solde de 25 % de la prime à court terme relative à l'exercice 2013 sera payé l'année prochaine après éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;
  - le montant initial correspondant aux 25 % résiduels de la prime à court terme pour l'exercice 2012 était d'EUR 75.400 ; il a été revu à la baisse en tenant compte des résultats de 2013 et de 2014, à EUR 62.567 ;
- aucun intérressement à long terme n'est accordé pour 2014. Pour 2013, 7.466 actions ont été attribuées conditionnellement. Conformément à la Politique de rémunération et sauf pour celles qui seraient vendues lors de leur acquisition en 2017 (jusqu'à 50 %) afin de permettre le financement de la taxe y afférente, ces actions sont bloquées jusqu'en 2018 et doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2014, 2015 et 2016 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 113.241 (hors taxes), représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 27.521 représentant les autres avantages habituels, comme les assurances soins de santé, décès et invalidité, ainsi que la voiture de société.

En 2014, la rémunération de Filip Coremans, CRO (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014) comprenait :

- un salaire de base d'EUR 212.500 ;
- une prime à court terme d'EUR 115.069. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 57.535 lui seront payés en 2015 ;
- 50% seulement d'EUR 115.069 représentant la prime à court terme pour 2014 seront payés en 2015. Le solde sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération ;
- aucun intérressement à long terme n'est accordé pour 2014 ;

Le tableau ci-après présente le nombre d'actions attribuées lors des années précédentes. Les actions sont acquises au 30 juin de l'année N+4 et sont ajustées en tenant compte de la performance durant la période intermédiaire.

	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2011	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2012	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2013	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2014
Bart De Smet	3.365	16.576	10.101	
Christophe Boizard	932	14.090	7.466	
Filip Coremans				
Kurt De Schepper	2.692	13.261	7.466	
<b>Total</b>	<b>6.989</b>	<b>43.927</b>	<b>25.033</b>	

Il n'y a pas d'actions à cessibilité restreinte en circulation, des années antérieures.

#### *Avant leur nomination*

Le détail des options sur actions attribuées aux membres de l'Executive Committee dans le passé en raison de leur précédente fonction dans le groupe, se présente comme suit.

Année	Nombre total des options attribuées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Options exercées avant 2014	Options exercées en 2014	Options en circulation au 31 décembre 2014
Kurt De Schepper	2005	8.959	18,41	11-04-2015		8.959
Filip Coremans	2005	4.778	18,65	11-04-2015		4.778
	2006	5.973	24,68	03-04-2016		5.973
	2007	4.778	28,62	02-04-2017		4.778
	2008	4.000	16,46	05-03-2018		4.000

Dans le tableau ci-dessus, le nombre d'actions attribuées et le prix d'exercice se rapportent aux Units avant l'opération de reverse stock split intervenue en août 2012. Exprimé en actions et cours actuels, le nombre d'options doit être divisé par 10 et le prix d'exercice, multiplié par dix.

Le détail des actions à cessibilité restreinte (attribuées) liées aux RSU (restricted stock units) accordées aux membres de l'Executive Committee par le passé en lien avec leurs positions antérieures dans le Groupe, se présente comme suit.

Année	Nombre de RSU accordés	Date d'acquisition	Acquis en 2014	RSU promis pour attribution au 31 décembre 2014
Filip Coremans	2012	800	1-04-2015	800
	2013	1.000	1-04-2016	1.000
	2014	800	1-04-2017	800